

## Pour une assurance-chômage crédible



**Wolfgang Martz**  
Vice-président de l'Union  
patronale suisse

Lors de cette session d'été, le conseil des Etats abordera la 4<sup>e</sup> révision de l'assurance-chômage. Le vœu des patrons suisses, comme je l'avais exposé dans ces colonnes il y a un peu plus d'une année, est de pouvoir continuer à compter sur un marché du travail flexible, c'est-à-dire permettant une rapide adaptation du facteur de production «main-d'œuvre» aux besoins changeants et évoluant de l'entreprise.

Cette capacité d'adaptation s'exprime non seulement en termes de variation de volume, mesuré en équivalents plein temps, mais aussi de qualification et d'engagement. Ce sont ces caractéristiques qualitatives du facteur de production «main-d'œuvre» qui permettent d'honorer, en Suisse, la même quantité de travail exprimée en nombre d'heures avec un multiple du prix auquel il est honoré ailleurs dans le monde.

### Flexibilité du marché du travail...

Quelles sont les conditions nécessaires au maintien, voire au développement de cette capacité d'adaptation? Comment garantir et soutenir la flexibilité du marché de l'emploi?

Pour le patron, il faut, idéalement, que la main-d'œuvre soit disponible en quantité et en qualité quand il en a besoin. Pour y arriver, il faut que le bassin potentiel de recrutement soit large – ce qui est réalisé avec la reconduction des accords bilatéraux, il faut que les efforts de formation soient soutenus – ce à quoi le patronat contribue largement avec la filière «apprentissage», et il faut que, en cas de variation conjoncturelle ou structurelle du chiffre d'affaire, les charges de main-d'œuvre puissent être le plus rapidement possible adaptées en conséquence. Et c'est là, en cas de mouvement à la baisse, qu'intervient une assurance-chômage crédible, suffisamment solide pour jouer son rôle essentiel, celui de permettre aux entreprises de se concentrer sur ce qu'elles savent faire – produire ce qui s'achète – et laisser à un organisme mutuel, qu'elles contribuent à financer, le rôle de suppléer, pendant la période la plus courte possible, au manque à gagner, et le rôle, tout aussi essentiel, de replacer le travailleur, dans les meilleures conditions d'utilisation de ses compétences...

### ...et assurance-chômage efficiente

Le patronat est conscient d'être extrêmement dépendant de la flexibilité du marché du travail, condition de la survie de la place de travail suisse, avec les niveaux de rémunération que l'on y pratique. C'est pourquoi il est, incidemment, aussi dépendant d'une assurance-chômage efficiente, ciblée et crédible. Son efficacité doit être renforcée pour être capable de faire front à plus de chômage avec les mêmes moyens – en raccourcissant certaines durées d'indemnité dont la générosité n'est pas indispensable. Elle peut être encore plus ciblée – par exemple en ne s'adressant pas, ou que de façon subsidiaire, après délai, aux jeunes, à ceux qui terminent leur formation ou rentrent de l'étranger. Mais elle doit aussi être crédible, et c'est pourquoi nous nous prononçons, en complément aux mesures d'augmentation de l'efficacité et de restriction de l'offre, pour une augmentation de la contribution de 0,2%, et de 1% limitée dans le temps. Nous sommes opposés en revanche à tout «pourcent de solidarité» supplémentaire!